

CACES GRUE AUXILIAIRE DE CHARGEMENT – R 390

Pré requis :

- Avoir + de 18 ans
- L'employeur doit vérifier l'aptitude médicale du salarié et s'assurer de sa compréhension de la langue française

Public concerné :

Toute personne amenée à conduire une grue auxiliaire de chargement. Il est impératif d'avoir au moins 18 ans, être jugé apte à la conduite de grues auxiliaires de chargement par la médecine du travail, savoir lire et comprendre le français.

Objectif de la formation :

Au terme de sa formation le stagiaire doit être capable de :

- De se conduire et d'appliquer les consignes de conduite en et hors entreprise
- D'effectuer des vérifications et l'entretien d'usage en début et fin de poste et de rendre compte des anomalies et des difficultés rencontrées
- De mettre en œuvre la grue auxiliaire pour réaliser des tâches à des emplacements variés
- Acquérir les connaissances et les notions de sécurité nécessaires pour une utilisation optimale des grues auxiliaires. Le conducteur doit à la fin de son stage savoir manipuler son engin de façon optimale.

Programme de formation CACES :

Durée : 28 heures.

Rythme : Formation continue de 8h à 12h et de 13h à 16h.

- Connaissance de base du code de la route
- Identification et connaissance de la signification
- Connaissance des règles fondamentales liées aux manœuvres particulières
- Devoir et responsabilité des conducteurs d'engins de chantier
- Technologie et connaissance de l'engin de chantier
- Les différents organes du véhicule
- La préparation à la mise en route
- Les précautions lors de l'arrêt (arrêt normal ou par intervention d'entretien)
- Risques inhérents au fonctionnement de l'engin
- Les règles générales de sécurité
- Les règles particulières de sécurité liées à chaque catégorie d'engins

Certification :

CACES Grue auxiliaire de chargement R 390
Certification valable 5 ans